

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 M14 :

COMMUNE DE BAULAY

Sommaire:

- I. ELEMENTS DE CONTEXTE
- II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
- III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE
- IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe: extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Source INSEE: Population totale au 1er janvier 2018: 309

Principaux ratios : Source base 2017 DGFIP

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale (2017)	320			
Nbre foyers fiscaux	178			
Part des foyers non imposables	66.3 %	60.2 %	56.1 %	60.4%
Revenu fiscal moyen par foyer	20.197	23.719	26.116	24.719

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	179			
Dont résidence secondaire	15.1 %	9.6 %	14.8 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98 %	86.6 %	83.1 %	80 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.7 %	4.9 %	8.7 %	7.6 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises <u>Au profit du GFP</u>	6	11	16	17

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultat d'Exercice :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT RECETTES FONCTIONNEMENT	174 123.84 263 047.12	
RESULTAT 2018 EXCEDENT 2017	88 923.28 210 823.68	
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	299 746.96	
INVESTISSEMENT		
DEPENSES INVESTISSEMENT RECETTES INVESTISSEMENT	94 365.76 59 938.84	
RESULTAT 2018	-34 426.92	
DEFICIT 2017 (erreur de saisie BP 2018)	0.00	-29 613.04
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-34 426.92	-64 039.96
RESTES A REALISER		
DEPENSES	0.00	
RECETTES	0.00	
Besoin de financement des RAR	0.00	
résultat de clôture section investissement	-34 426.92	-64 039.96
DEFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-34 426.92	-64 039.96
RESULTATS A AFFECTER AU BP 2019		
excédent de fonctionnement	299 746.96	
à affecter au 1068	-34 426.92	64 039.96
excédent de fonctionnement à affecter 002	265 320.04	235 707.00
Déficit d'investissement à affecter au 001	-64 039.96	

^{*}Une erreur d'écriture s'est produite sur le BP 2018, les sommes correspondant au déficit d'investissement 2017 (-29 613.04€) n'ont pas été inscrites. Un certificat administratif régularise cette situation ce montant est à ajouter pour obtenir le résultat réel.

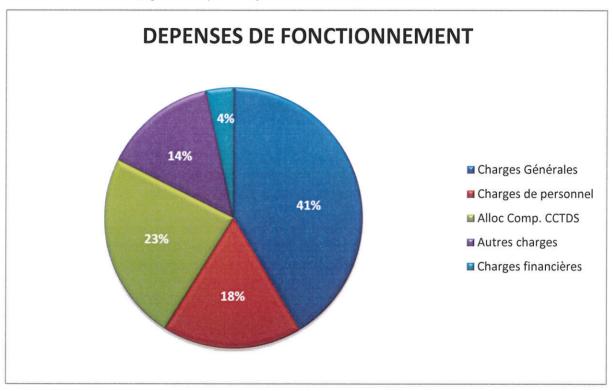
SECTION DE FONCTIONNEMENT:

	2018	2017
DEPENSES FONCTIONNEMENT	174 123.84 €	163 022.14
Dont charge de personnel	30 063.49 €	25 472.77
Dont charges à caractère Général	71 062.35 €	66 048.21
Dont versement allocation comp CCTDS	40 354 €	40 354
dont dépenses d'ordres entre sections	2 304 €	0
Dont remboursement emprunt	5 992.43 €	6 535.39
RECETTES FONCTIONNEMENT	263 047.12 €	213 909 .75 €
Dont produit des impôts & taxes	68 9443.64 €	66 765.03
dont produits des services	105 887.37 €	61 186.30
dont produits exceptionnels	1 518.91 €	896.50
Dont dotation de l'état et participation	58 249.43 €	59 060.79
dont recettes d'ordres de fonctionnement	964 €	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT *	88 923.28 €	50 887.61 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

*Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

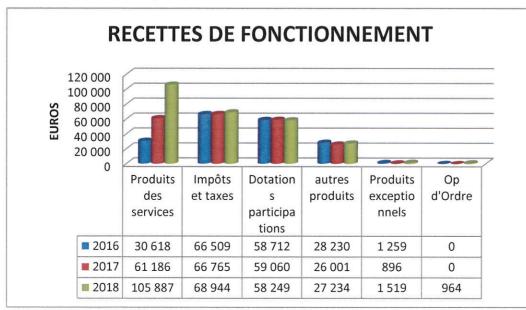
En 2018 les dépenses restent stables, les charges générales varient selon l'augmentation des prix du gaz, de l'essence, une augmentation des charges de personnel dû aux avancements de régimes indemnitaires (1 secrétaire, 1 agent d'entretien), à noter également des opérations d'ordres (écritures d'inventaire) générées par la reprise d'un tracteur tondeuse.



RECETTES de fonctionnement 2018 : 263 047.12 € (2017 : 213 909.75 €)

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle...), à la vente de Bois..

A noter 2018 : une baisse des dotations de l'Etat atténué par la nette augmentation des recettes liées aux ventes de bois, exceptionnelles en 2018.



SECTION D'INVESTISSEMENT:

	2018	2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	94 365.76 €	55 266.54 €
Dont frais études recherches (PLU)	13 536 €	2 500 €
Dont Travaux/ Matériel /Equipement	68 813.89 €	38 022.13 €
dont dépenses d'ordres entre sections	964 €	0
Dont remboursement emprunt	16 051.87 €	14 744.41 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 938.84 €	99 036.56 €
Dont Subventions (PLU)	12 457.16 €	0
dont dotation 1068	44 142.04 €	99 036.56 €
dont recettes d'ordres de fonctionnement	2 304 €	0

La section investissement est alimentée principalement par l'excédent de la section de fonctionnement, par le biais d'un virement entre les deux sections permettant ainsi à la commune d'investir sur le long terme. Le déficit d'Investissement est également comblé par l'excédent de fonctionnement en créditant l'enveloppe 1068. (Equilibre budgétaire entre les deux sections)

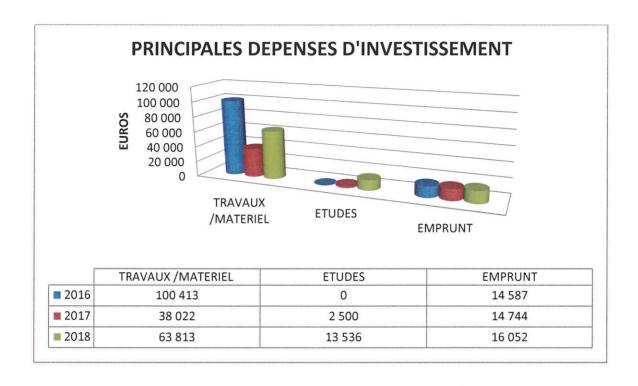
DEPENSES d'investissement:

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

La commune a choisi en 2018 d'investir dans les travaux de mise aux normes règlementaires (Accessibilité) et de sécurisation des accès aux bâtiments municipaux, d'entreprendre la révision de son document d'Urbanisme (PLU) et de continuer à améliorer la voirie communale.

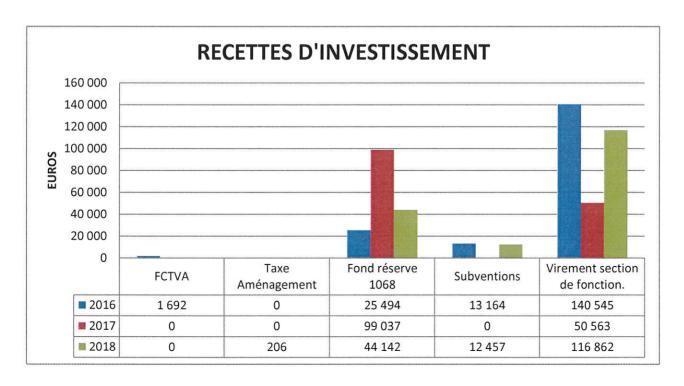
Projets d'investissements réalisés :

PROJET	Réalisé	détail
TRAVAUX FORESTIERS (ONF)	13 706.35 €	Dont 4 529 € de 2017
ELABORATION DU PLU	13 536 €	La commune a entrepris en 2018 la révision de son document d'Urbanisme qui se prolonge en 2019
Travaux voirie aménagement Aire de Jeux	1 620€	Travaux d'aménagement, d'embellissement et de
Aménagement aire de jeux Achat d'une Table de Ping Pong	1 523.14 €	sécurisation de l'aire de jeux
TRAVAUX ACCESSIBILITE	9 715.08 €	Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments publics Mairie- Eglise
CLOCHES EGLISE	1 296 €	changement de moteur de volée de la Grosse cloche de l'Eglise
TRAVAUX DE VOIRIE	27 309 €	Marquages au sol – reprise des enrobées places du village – réfection chaussée route de Buffignécourt
ILLUMINATIONS	2 560.32 €	Campagne de renouvellement du stock d'illuminations obsolète (x8)
ACHAT D'UNE TONDEUSEACHAT D'UNE TONDEUSE ryder et cart	6 084 €	Changement et Adaptation du matériel d'entretien des espaces vert
Total	77 349.89 €	



LES RECETTES d'investissement :

Comme expliqué en début de section, les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, par le biais d'un virement entre les deux sections permettant ainsi à la commune d'investir sur le long terme. Le déficit d'Investissement est également comblé par l'excédent de fonctionnement en créditant l'enveloppe 1068. (Equilibre budgétaire entre les deux sections). Certaines opérations de travaux obtiennent des subventions de l'état ou du département (accessibilité – PLU). La commune non assujettie à TVA peut récupérer la TVA des dépenses d'investissement auprès de l'Etat, par le biais d'une demande de FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). La Taxe d'aménagement correspond aux recettes perçues suite aux travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe.



III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

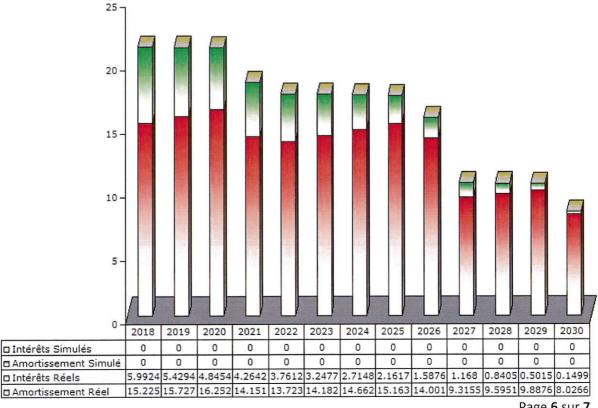
Etat de la dette :

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 en 2018 :

Année ORGANISME		Intitulé	Montant	Dette en capital au	annuité pour l'exercice		Année de fin
Aimee	OKOAKISIVIE	minutaic	emprunt	emprunt 1er Janvier		Intérêts	uc IIII
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	23 453.51	1 947.72	360.14	2030
2006	CRCA	TRAVAUX LOGEMENTS	40 000.00	10 658.65	3 142.92	355.84	2021
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	86 763.36	5362.95	3305.97	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	49 255.08	4 771.28	1970.48	2026
TOTAL		-	286 832.67	170 130.60	15 224.87 21 21	5 992.43 17.30	

		Montant en € par habitant		
Dette (2018)	Montant en €	Commune	Département	Région
Dette en capital au 1 ^{er} janv.	170 131	551		
Annuité des dettes bancaires et assimilées	15 225	69		
Avances du Trésor	0	0	0	0
Capital restant dû au 31 déc. 2018	154 906	482		

Courbe des remboursements



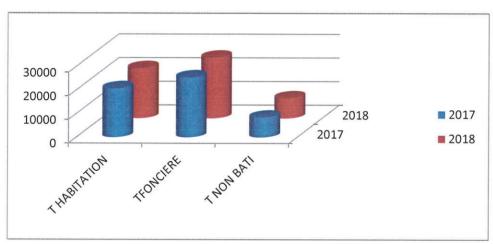
IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Dans un souci d'équité les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 n'ont pas augmenté depuis la mandature afin de compenser la part communautaire qui elle a augmenté.

L'augmentation d'environ 2% des recettes des taxes correspond à la variation constante des bases de calcul.

 concernant les ménages 	2017:	2018:
. Taxe d'habitation (7.10 %)	20 718 €	21 198€
. Taxe foncière sur le bâti (14.26 %) :	25 449 €	25 717 €
. Taxe foncière sur le non bâti (29.52 %) :	8 467 €	8 576 €
Total des produits des taxes directes locale	s: 54 634 €	55 491 €

- concernant les entreprises Cotisation foncière des entreprises (CFE) o €



Fait à Baulay, le 5 avril 2019

Le Maire, Frédéric GERARD



Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

